

Le conseil d'enfants d'école

1. Objectifs :

- permettre une éducation à la pratique de la démocratie au sens premier du terme
- proposer des solutions pour répondre à des problèmes d'école, quels qu'ils soient.

2. Cadre Institutionnel :

Compétences à acquérir en fin de Cycle 3 (IO 2002) :

- prendre part à l'élaboration collective des règles de vie de la classe et de l'école;
- participer activement à la vie de la classe et de l'école en respectant les règles de vie;
- participer à un débat pour examiner les problèmes de vie scolaire en respectant la parole; d'autrui et en collaborant à la recherche d'une solution;

Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1989 :

"le meilleur enseignement de la démocratie est dispensé dans un cadre où la participation est encouragée et les points de vue exprimés ouvertement, où règnent la liberté d'expression des élèves et des enseignants, ainsi que l'équité et la justice."

3. Argumentaire

L'éducation, c'est permettre l'émancipation de l'individu. Celle-ci n'est possible que par la participation à la vie de la société, laquelle passe inévitablement par la prise en compte de l'avis de chacun. Aussi, proposer, décider, puis appliquer des fonctionnements qui permettent à tous de vivre ensemble, sont des compétences à développer collectivement par la confrontation avec le réel. Le conseil d'enfants d'école, tel qu'il est décrit ci-dessous a pour but de favoriser la prise en main commune de la vie de l'école dans des domaines variés (règles de vie, rythme scolaire, actions d'école, organisation de la vie de groupe...).

La résolution de problèmes inhérents à la vie en collectivité est favorisée lorsque ce sont tous les acteurs de ceux-ci qui y prennent part.

Il convient de définir des modalités premières du fonctionnement des conseil d'enfants d'école, sachant que celles-ci pourront bien évidemment être modifiées, au gré des décisions collectives. Cependant, des principes de base sont non négociables et fixés par les enseignants : l'équité entre les membres de l'école, la liberté d'expression et d'opinion, le droit de veto du corps enseignant, le respect des décisions votées par l'ensemble des membres de l'école.

Il s'agit de respecter pleinement ce qui est proposé par les élèves, s'ils ne portent pas atteinte à la sécurité morale, physique et pédagogique de quiconque, dont les enseignants sont les garants.

4. Fonctionnement

4 phases sont indispensables dans le processus :

- propositions
- discussions
- prises de décision
- application

Chaque classe pourra émettre des propositions pour agir sur la vie de l'école. Ces propositions seront exposées puis discutées :

- en conseil d'enfants d'école
- en conseil de classe (sur compte-rendu des élèves présents au conseil d'enfants d'école)

Les conseils de classe prennent une décision quant aux différentes propositions (pour ou contre). 2 élèves de chaque classe porteront ces décisions en conseil d'enfants d'école.

Les décisions se votent à la majorité (la moitié des voix + 1), chaque classe disposant de 2 voix¹. Les enseignants, représentés par le directeur et un instituteur peuvent utiliser leur droit de veto si besoin. Les votes se font à main levée pour ainsi pouvoir vérifier si ce que vote chaque représentant correspond bien à l'opinion de sa classe.

Le conseil d'enfants d'école répartira les tâches à effectuer pour appliquer les décisions votées.

Chaque classe est libre de son fonctionnement interne pour les propositions et les modes de décisions et de représentation.

Cependant, il est à mon sens préférable à chaque enseignant de disposer d'un droit de veto dans sa classe.

5. Déroulement d'un conseil d'enfants d'école type :

- ouverture de la séance par l'animateur du jour (qui change à chaque fois)
- relecture par le secrétaire des décisions du dernier conseil

¹on peut envisager une classe qui, étant partagée sur une décision, donne 1 voix pour et 1 voix contre.

- validation ou non de leurs effectivités
- lecture des propositions discutées au dernier conseil
- vote
- répartition
- lecture et argumentation rapide des propositions de classe
- discussion
- désignation du prochain animateur
- bilan météo (expression par un symbole du sentiment de chacun sur la séance)

On peut envisager des responsabilités dans le conseil, celles-ci pouvant être d'abord tenues par un enseignant : distributeur de parole, responsable des "gêneurs", secrétaire, etc.

Le premier conseil d'enfants d'école ne pourra être décisionnel puisque les propositions n'auront pas été discutées en classe.

Périodicité : 1 conseil d'enfants d'école toutes les 3 semaines, sur le temps scolaire.

L'enseignant qui y participe répartit ses élèves parmi les autres classes.

6. Pour information : conseil d'élèves afférent au conseil d'enfants d'école dans la classe des Internationaux

Certaines des propositions du conseil de classe peuvent être destinées ou renvoyées au conseil d'enfants d'école, selon leur nature. Il est alors demandé à la classe d'argumenter la proposition. Les 2 élèves qui iront au conseil d'enfants d'école (ceintures bleue au minimum + le/la référent(e)) porteront les propositions de la classe.

Lors de la phase des propositions, un temps sera consacré à la lecture des propositions des autres classes, issues du conseil d'enfants d'école. Les élèves qui y avaient assisté exposent les arguments fournis par la classe émettrice. Après discussion, les propositions sont soumises au vote, sur les mêmes critères que pour les propositions de classe.

Les comptes-rendus des conseils d'enfants d'école sont disponibles en permanence dans la classe.